



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 08408

Numéro SIREN : 418 643 987

Nom ou dénomination : 3 D CONSULTANTS

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2017 sous le numéro de dépôt 95303



20170953032016

DATE DEPOT : 10/10/2017

N° DE DEPOT : 95303

N° GESTION : 1998B08408

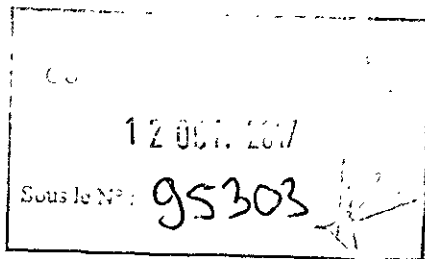
N° SIREN : 418643987

DENOMINATION : 3 D CONSULTANTS

ADRESSE : 37 R DES MATHURINS 75008 PARIS

MILLESIME : 2016

.



SAS 3D CONSULTANTS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 700,00 Euros
Siège social : 37 RUE DES MATHURINS

75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 418643987

Certifié, Sincère
et Conforme à l'original
J. A. L.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2017

Le 30/06/2017,
à 10H00,

Monsieur Jean-Olivier DESPRES, détenant 50 actions
Madame Agnès DESPRES, détenant 450 actions,

Actionnaires de la société **SAS 3D CONSULTANTS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Agnès DESPRES , préside la séance en qualité de Présidente,

La Présidente constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître une perte de -21 580,59 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 faisant ressortir une perte de -21 580,59 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 58 397,71 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 36 817,12 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 36 817,12 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 36 817,12 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'aucunes sommes n'a été distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

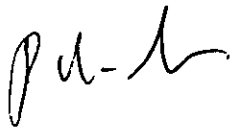
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par La Présidente de séance et par tous les associés présents.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. A. L.', written in a cursive style.

SAS 3D CONSULTANTS
S.A.S. au capital de 7 700,00 Euros
Siège social : 37 RUE DES MATHURINS

75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 418643987

Certifié, Sincère
et Conforme à l'original
Pa-A.

Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 42 756,60 Euros contre 41 733,33 Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 118 286,73 Euros pour l'exercice, contre 61 999,10 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 32 286,00 Euros au 31/12/2016 contre 32 398,90 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 642,00 Euros au 31/12/2016 contre 659,00 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 0 Euros au 31/12/2016 contre 0 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 0 Euros au 31/12/2016 et 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 51 392,73 Euros au 31/12/2016 contre 1 267,91 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre -5,10 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à -337,32 Euros au 31/12/2016, contre -201,52 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de -21 580,59 Euros contre une perte de -20 471,47 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous envisageons de maintenir notre société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N/A

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucunes participations.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucun contrôle des sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 19 222,41 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 9 011,84 Euros, soit un montant net de 10 210,57 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 7 906,29 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 81 167,72 Euros, contre 98 367,72 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 27 357,70 Euros, contre 34 112,15 Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à 45 287,12 Euros, contre 66 867,71 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 73 668,21 Euros contre 73 742,78 Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à 97 043,46 Euros au 31/12/2016, contre 41 734,25 Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à 8 791,10 Euros, soit 20,56 % pour l'exercice clos le 31/12/2016, contre 10 727,50 Euros, soit 27,94 % l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à -21 243,27 Euros, contre -20 264,85 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le 31/12/2016 fait ressortir une perte de -21 580,59 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 58 397,71 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 36 817,12 Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 36 817,12 Euros
-

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

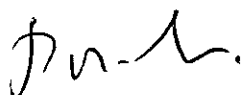
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS
Le 30/06/2017

Le Président



SAS 3D CONSULTANTS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 7 700,00 Euros
Siège social : 37 RUE DES MATHURINS
75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 418643987

Certifié, Sincère
et Conforme à l'original

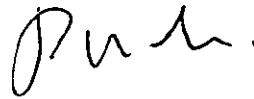
RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31/12/2016

Chers associés,

En application des dispositions des articles L 227-10 alinéa 1 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

La Présidente



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)



IMPOT SUR LES SOCIETES

Tambour à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3D CONSULTANTS 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS	Certifié, Sincère et conforme à l'original
SIRET 4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3	Ancienne adresse
Adresse du principal établissement:	

REGIME FISCAL DES GROUPEES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées COMMUNICATION	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%
2 Plus-values	Bénéfice imposable à 15%
	Oéficit 17 093

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes
Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
ECRIT CONSULTANT 47/49 rue du Père 75014 PARIS Tél: 0156535090	
Nom et adresse du CGA ou du viséur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 24/02/2017 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: DESPRES Agnès
	Signature: GERANTE

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2016

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F. REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾						Total (a à h)			
G. REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8
JEAN OLIVIER DESPRES		50							
28 RUE HENRI ROBERT 75001 PARIS									
AGNES DESPRES		450							
42 rue Barbet de Jouy 75007 PARIS									
H. DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise : 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS Durée de l'exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3 Néant ☐ *

				Exercice N clos le :	
				[3 1 1 2 2 0 1 6]	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (I)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	7 500	AQ	7 500
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	11 658	AU	9 012
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	64	BI	64
TOTAL (II)		BJ	19 222	BK	9 012
ACTIF CIRCULANT	Autres premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	131 699	BU	50 531
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	27 358	CA	27 358
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF		CG	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	219	CI	219
	TOTAL (III)	CJ	159 276	CK	50 531
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	178 498	IA	59 543
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	
Immobilisations :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		SAS 3D CONSULTANTS		N°	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 700 ...)	DA	7 700		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (Dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Rapport à nouveau	DH	58 398		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(21 581)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	45 287	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 881		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	65 279		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 808		
	Dettes fiscales et sociales	DY	700		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régularisé	EB				
	TOTAL (IV)	EC	73 668		
	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	118 955		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	73 668		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 881			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Formulaire obligatoire, article 59 A
du code de commerce

Designation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS		Exercice N		N°				
		France		Exportations et trafics intra-communautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	42 757	FB		FC	42 757	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	42 757	FK		FL	42 757	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	54 286	
	Autres produits (I) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	97 043
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	15 266	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	18 700	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	32 286	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	642	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	862
							GB	
							GC	50 531
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	1
	Autres charges (12)					GF	118 287	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	(21 243)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP		
Total des produits financiers (V)						GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GR		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GS		
	Différences négatives de change					GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU		
	Total des charges financières (VI)						GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - III + IV + V - VI)							(21 243)	

(R) N° 115 - voir tableau n° 2053 ; * Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formule : Bilan - article 53 A
du Code de commerce, simplifié

Désignation de l'entreprise		SAS 3D CONSULTANTS		Néant ☐		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	337	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	337	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(337)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices *				IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	97 043	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	118 624	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	(21 581)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *			HP	7 776
		{ - Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)			IIX	
	(7)	Dont transferts de charges			AI	2 255
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
			obligatoires	A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Amendes			337			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise										SAS 3D CONSULTANTS										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations											
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I						CZ		D8		D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II						KD		KE		KF									
CORPORELLES	Terrains							KG		KII		KI									
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9				KJ	7 500	KK		KL									
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KM		KN		KO									
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2				KP		KQ		KR									
			Dont Composants	M3				KS		KT		KU									
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants					KV		KW		KX									
								KY	1 120	KZ		LA									
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	11 316	LC		LD	3 166								
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG									
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ									
	Avances et acomptes							LK		LL		LM									
	TOTAL III							LN	19 936	LO		LP	3 166								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T								
		Autres participations							8U		8V		8W								
Autres titres immobilisés								IP		IR		IS									
Prêts et autres immobilisations financières								IT	64	IU		IV									
TOTAL IV								LQ	64	LR		LS									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	20 001	OH		OJ	3 166								
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
		par virement de poste à poste						par cession à des tiers ou fin de service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
		1						2		3		4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I						IN		CO		DO									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II						IO		LV		LW									
CORPORELLES	Terrains							IP		LX		LY									
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB	7 500								
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME									
	Inst. gales, agents et am. des constructions						IS		MG		MH										
							IT		MJ		MK										
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers						IU		MM		MN									
		Matériel de transport						IV		MP		MQ	1 120								
	Matériel de bureau et mobilier informatique						IW		MS	3 944	MT	10 538									
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW										
	Immobilisations corporelles en cours							MY		MZ		NA									
	Avances et acomptes							NC		NO		NE									
	TOTAL III							IY		NG	3 944	NH	19 158								
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence							IZ		OU		M7								
		Autres participations							IO		OX		OY								
Autres titres immobilisés								II		2B		2C									
Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E	64	2F	64								
TOTAL IV								I3		NI	64	NK	64								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		OK	3 944	OL	19 222								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P. N° 2054-SD bis 2016

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3D CONSULTANTSNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements alloués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		IE		PE		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	1 120	QI		QJ		QK	1 120
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 974	QM	862	QN	3 944	QO	7 891
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	12 094	QV	862	QW	3 944	QX	9 012
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	12 094	ØP	862	ØQ	3 944	ØR	9 012

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agencement des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencement divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formule obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS 3D CONSULTANTS		Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A III) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 40 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies (1) du C.G.I.)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	52 031	6W	50 531
	Sur comptes clients	6X		6Y	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6Z		6A	
	TOTAL III	7B	52 031	7C	50 531
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	52 031	7D	50 531
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	50 531	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	64	UV		UW	64			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3 301		3 301					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	24 057		24 057					
	Charges constatées d'avance			VS	219		219					
	TOTAUX			VT	27 641	VU	27 577	VV	64			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 881		2 881						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	4 808		4 808						
Personnel et comptes rattachés			8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	700		700						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	65 279		65 279						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	73 668	VZ	73 668						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	65 279				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer *		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WF	3 650		4 150		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	500				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et tentatives non coopératives non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			337		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société ou une personne ou un G.I.E.	WL	Produits financiers visés à l'annexe 209-B du CGI		L7						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposables aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposables au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement réalisés par les PVF (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à l'IS zéro		MR					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	4 487	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										W7	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										XL	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposables au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposables au taux de 0 % - imposables au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposables au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *										
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										
	Entreprises nouvelles (Réponse d'entreprises en difficultés) (art. 11 bis)	K9	Entreprises nouvelles (Réponse d'entreprises en difficultés) (art. 11 bis)	L2	Entreprises nouvelles (Réponse d'entreprises en difficultés) (art. 11 bis)	L5					
	Projet de compétitivité (art. 11 bis)	L6	Projet de compétitivité (art. 11 bis)	K3	Projet de compétitivité (art. 11 bis)	PA					
	Zone franche urbaine (art. 11 bis et art. 11 bis A)	QV	Zone franche urbaine (art. 11 bis et art. 11 bis A)	IF	Zone franche urbaine (art. 11 bis et art. 11 bis A)	XC					
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XII	21 581	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XL							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				Z1			17 093				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			17 093				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 3D CONSULTANTS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	17 093
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	17 093
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	
		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	78 869	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(20 471)		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	58 398		Report à nouveau		ZG	58 398					
										TOTAL II		ZH	58 398
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	32 900		YQ	7 776							
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNÉS	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	1 756							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 353							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	27 178							
Total du poste correspondant à la ligne F-W du tableau n° 2052										ZJ	32 286		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	75							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe minérale sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	567							
	Total du poste correspondant à la ligne F-W du tableau n° 2052										YX	642	
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY								
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	3 296							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2015) *				0Z								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)				YP								
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK					%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
- Filiales et participations : (liste au 2052-47 prévu par art. 34 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	C
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe: résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		
	N° SIRET de la société mère du groupe										JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire, article 55 A
de code de procédure fiscale

Désignation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (1)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Traction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement déduits se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, déduits par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux et plus de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 13 à 20 de la colonne (2))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 17 à 20 de la colonne (2))		(A)		(B)		(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI

Designation de l'entreprise : SAS 3D CONSULTANTS

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☒ *
------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant ante- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire n° 14
du Code général de l'imposition

Désignation de l'entreprise : **SAS 3D CONSULTANTS**

Néant ☒

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☑ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevée au taux de 15 % ☐ ou 16 % ☑.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 J à K du CGI) ☐.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a du CGI) ☐.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
(1)		(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes	N		$\sum_{N-1}^{N-10} (3) - \sum_{N-1}^{N-10} (4)$	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter $\text{col. } 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6$
		A 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 J a series 0 bis du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a series 0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (2)	
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(7)
Moins-values nettes	N				$\sum_{N-1}^{N-10} (5) - \sum_{N-1}^{N-10} (6)$	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 J a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3D CONSULTANTS</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016. Durée en nombre de mois 1 2

I - Production de l'entreprise												
Ventes de marchandises											OA	
Production vendue - Biens											OB	
Production vendue - Services											OC	
Production stockée											OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation											OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial											OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun											OII	
Transferts de charges facturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée											OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés											OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante											OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation											XT	
TOTAL 1											OM	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)												
Achats de marchandises (droits de douane compris)											ON	
Variation de stocks (marchandises)											OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)											OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)											OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances											OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée											OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun											OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale											OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.											OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											OJ	
TOTAL 2											OJ	
III - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée											TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)											SA	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.												
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE											EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE											GX	
Période de référence											GY	
Date de cessation											HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).												
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OU.												
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.												

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3D CONSULTANTS

ADRESSE (voie) 37 RUE DES MATHURINS

CODE POSTAL 75008

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
---	----	---	--	----	---

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
---	----	---	--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique DESPRES Prénom(s) JEAN OLIVIER
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 50
 Naissance: Date 02/08/1976 N° Département 75 Commune PARIS Pays
 Adresse : N° 28 Voie RUE HENRI ROBERT
 Code Postal 75001 Commune PARIS Pays

Titre (2) Nom patronymique DESPRES Prénom(s) AGNES
 Nom marital % de détention 90,00 Nb de parts ou actions 450
 Naissance: Date 05/03/1949 N° Département 92 Commune NEUILLY Pays
 Adresse : N° 42 Voie rue Barbet de Jouy
 Code Postal 75007 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



(1)

Néant ☒ *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3D CONSULTANTS

ADRESSE (voie)

37 RUE DES MATHURINS

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 118 955,33 E.

Le résultat net comptable est une perte de 21 580,59 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/04/2017 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 06/09/2017

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 19 222

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	19 936	3 166	3 944	19 158
Immobilisations financières	64			64
TOTAL	20 001	3 166	3 944	19 222

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 9 012

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 094	862	3 944	9 012
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	12 094	862	3 944	9 012

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Bâtiments	7 500	0	7 500	Non amortiss.
Matériel de transport	1 120	1 120	0	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau/inform	5 204	3 374	1 831	de 3 à 5 ans
Mobilier	5 333	4 518	816	de 3 à 5 ans
TOTAL	19 158	9 012	10 146	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 27 641**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	64		64
Actif circulant & charges d'avance	27 577	27 577	
TOTAL	27 641	27 577	64

3.3 - Provisions pour dépréciation = 50 531

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	52 031	50 531	52 031		50 531
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	52 031	50 531	52 031		50 531

3.4 - Charges constatées d'avance = 219

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 06/09/2017

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 700

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	15,40	7 700
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	15,40	7 700

4.2 - Etat des dettes = 73 668

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 881	2 881		
Dettes financières diverses	65 279	65 279		
Fournisseurs	4 808	4 808		
Dettes fiscales & sociales	700	700		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	73 668	73 668		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 2 416

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 716
Dettes fiscales & sociales	700
Autres dettes	
TOTAL	2 416

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 42 757**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	42 757	100,00 %
TOTAL	42 757	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 06/09/2017

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 219

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avan(4860000)	219
TOTAL	219

8.2 - Charges à payer = 2 416

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 716
Frs - fact. a recevoir(4081000)	1 716
Dettes fiscales et sociales :	700
Etat autres charges a payer(4486000)	700
TOTAL	2 416

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

Edité le 06/09/2017

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 700	7 700	7 700	7 700	7 700
b) Nombre d'actions émises	500	500	500	500	500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	42 757	41 733	24 410	63 798	150 180
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-22 219	-19 204	-8 184	12 123	26 404
c) Impôt sur les bénéfices				2 253	11 131
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-22 219	-19 204	-8 184	9 870	15 273
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-21 581	-20 471	-27 462	8 100	31 605
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-44	-38	-16	20	31
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-43	-41	-55	16	63
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)				24	9

Observations complémentaires